

Communiqué du 18/10/2011

**Après le décès
d'une collègue
au lycée
Jean Moulin
de Béziers**

**Le secrétaire
général de la
FNEC FP-FO
écrit au ministre**



FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

Monsieur le Ministre,

C'est avec une très grande solennité que nous vous confirmons notre demande de convocation en urgence du Comité Central d'Hygiène et Sécurité ministériel.

Le suicide de notre collègue du lycée Jean Moulin de Béziers a provoqué tout à la fois tristesse, émotion et colère des personnels dans toute la France.

Selon les informations que nous avons recueillies auprès de nos mandants, la dégradation du climat scolaire dans cet établissement n'a d'égal que celle qui se propage dans tous les établissements scolaires. Les problèmes de discipline de plus en plus nombreux, dans ce lycée comme ailleurs, ont fait l'objet de demandes multiples qui vous sont adressées, ainsi qu'à vos services et aux recteurs ou inspecteurs d'académie, par les enseignants pour qu'enfin cessent les suppressions massives de postes d'enseignants comme de surveillants et de CPE, qui entraînent une dégradation générale des conditions de travail, l'augmentation des effectifs dans les classes et la désorganisation croissante des établissements.

C'est un fait : aujourd'hui les désordres, incivilités, actes de violence sont quotidiens dans les établissements scolaires. Tout ceci est la conséquence de la Révision Générale des Politiques Publiques, qui affaiblit toujours plus le service public d'enseignement, et dont Force Ouvrière demande l'abandon. Plus de 60 000 postes ont été supprimés depuis 2007.

En conséquence la FNEC FP-FO considère qu'il est scandaleux de présenter le geste de notre collègue comme résultant de son état psychologique individuel ou du fait qu'elle aurait eu de mauvais rapports avec les élèves.

Le drame survenu à Béziers n'est malheureusement pas le seul : un directeur d'école a mis fin à ses jours en juillet, une professeur des écoles a fait de même ainsi que deux enseignants en juin et une jeune professeur des écoles stagiaire, en août dernier, qui n'a pas supporté son licenciement réalisé dans des conditions inadmissibles.

La FNEC FP-FO a tiré la sonnette d'alarme à de multiples reprises ces derniers mois et a réclamé la tenue rapide d'un CCHS sur les risques psycho-sociaux. C'est aussi le rôle des CHS locaux de réaliser les enquêtes, d'établir l'arbre des causes pour chacun de ces décès. Nous vous avons alerté sur les conséquences qu'auraient les entretiens professionnels et l'évaluation que vous voulez mettre en place et qui ne peuvent qu'engendrer déstabilisation, stress, remises en cause personnelles...

Nous vous redemandons solennellement que les moyens soient donnés aux personnels d'effectuer leurs missions définies par leur statut national. Nous ne pouvons tolérer que se développe à l'Education Nationale une situation à la France Telecom.

Il dépend de vous, Monsieur le Ministre, que les mesures d'urgence soient prises pour protéger les personnels tels l'arrêt des entretiens professionnels dégradants, le soutien des personnels dans le cadre de l'article 11 du statut général de la fonction publique, le rétablissement de la formation professionnelle initiale, l'arrêt des classes surchargées, le rétablissement des postes d'enseignants et de surveillants en nombre suffisant.

Nous renouvelons notre demande de réunion rapide du CCHS sur les risques psycho-sociaux pour que les mesures d'urgence soient prises.

Il dépend de vous, monsieur le Ministre, que les mesures d'urgence soient prises qui permettent aux enseignants d'enseigner dans le respect de leur statut et aux élèves d'étudier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Hubert Raguin, secrétaire général

Titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à gagner
FORCE OUVRIÈRE : L'INDÉPENDANCE POUR DÉFENDRE LES REVENDICATIONS